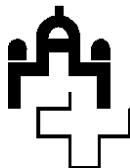


Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



16.012 én Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport

Rapport de la Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe du 31 décembre 2015

La Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe représente la Suisse au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur mandat de l'Assemblée fédérale.

Conformément à l'art. 9, al. 2, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement, elle rend compte, par le présent rapport aux Chambres fédérales, des principaux éléments des activités qu'elle a menées durant l'année 2015.

Proposition de la délégation

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Au nom de la délégation
La présidente :

Doris Fiala

Contenu du rapport

- 1 Informations liminaires
- 2 Le conflit entre la Russie et l'Ukraine
- 3 Nouveau statut pour la délégation du Parlement turc
- 4 Election du secrétaire général de l'assemblée parlementaire
- 5 Séances des organes de l'APCE en Suisse
- 6 La participation de la délégation suisse en chiffres
- 7 Frais de déplacement
- 8 Les parties de la session de l'APCE
- 9 Annexes



1 Informations liminaires

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) est la plus ancienne assemblée parlementaire internationale au sein de laquelle des délégués démocratiquement élus se rencontrent régulièrement sur la base d'un accord intergouvernemental afin de tenir des débats. Elle se compose de 648 députés (324 titulaires et 324 suppléants) issus des parlements nationaux des 47 Etats membres. L'APCE se réunit quatre fois par an pendant une semaine au Palais de l'Europe à Strasbourg. Elle délibère alors sur les rapports préparés par les neuf Commissions permanentes et prend des décisions sous la forme de résolutions ou de recommandations à l'intention du Comité des Ministres et des Etats membres. L'assemblée exerce des droits étendus en matière d'élection. Elle élit notamment les juges de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et les hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe. En outre, les membres de l'APCE participent à des missions de suivi et à des missions d'observation d'élections.

La Suisse a été admise au Conseil de l'Europe le 6 mai 1963, en qualité de 17^e membre. Depuis lors, l'Assemblée fédérale est représentée à l'APCE par une délégation composée de quatre membres du Conseil des Etats et de huit membres du Conseil national. En 2015, la composition de cette délégation était la suivante :

Conseil national

- Fiala Doris, présidente, (PLR, ZH) ADLE
- Heer Alfred, vice-président, (UDC, ZH) ADLE
- Bugnon André (UDC, VD) ADLE
- Gross Andreas (PS, ZH) SOC
- Pfister Gerhard (PDC, ZG) PPE/DC
- Reimann Maximilian (UDC, AG) ADLE
- Schneider-Schneiter Elisabeth (PDC, BL) PPE/DC
- Voruz Eric (PS, VD) SOC

Conseil des Etats

- Comte Raphaël (PLR, NE) ADLE
- Maury Pasquier Liliane (PS, GE) SOC
- Recordon Luc (PES, VD) SOC
- Schwaller Urs (PDC, FR) PPE/DC

Gro
upe
s
poli
tiqu
es
de
l'As
se
mbl
ée
parl
em

entaire du Conseil de l'Europe :

ADLE : Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

GDE : Groupe démocrate européen

GUE : Groupe gauche unitaire européenne

PPE/DC : Groupe du Parti populaire européen

SOC : Groupe socialiste



2 Le conflit entre la Russie et l'Ukraine

La Russie et l'Ukraine, toutes deux membres du Conseil de l'Europe depuis la deuxième moitié des années 1990, sont engagées dans un conflit armé dans les régions orientales de l'Ukraine depuis l'annexion illégale de la Crimée par la Russie en mars 2014. Ce conflit fut, en 2015 également, l'un des principaux sujets abordés par l'APCE.

Lors de la première partie de la session, en janvier 2015, l'assemblée a décidé de prolonger les sanctions à l'encontre de la délégation parlementaire de la Fédération de Russie jusqu'à la session d'avril, dans un premier temps, étant donné que la situation n'avait pas changé en Crimée et que les combats continuaient dans les régions frontalières de l'Ukraine avec la Russie. L'attention s'est également focalisée sur le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine lors de la discussion sur *la situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens*.

A la session d'avril, l'assemblée a renoncé à traiter la question d'une éventuelle levée des sanctions à l'encontre de la délégation russe, comme elle l'avait initialement prévu, car aucun élément nouveau n'a été apporté en faveur d'un réexamen de la situation. Ce conflit est cependant resté à l'ordre du jour de l'assemblée, dans le cadre d'un débat d'actualité sur *la situation politique et de sécurité en Ukraine et ses implications*. Des critiques et des regrets ont été exprimés au vu de la lenteur des réformes en Ukraine. Etant donné la persistance de la crise dans les relations entre la Russie et l'Ukraine, la Commission de suivi a décidé, le 20 avril 2015, d'instituer une sous-commission chargée de traiter des conflits entre Etats membres du Conseil de l'Europe. Le mandat de la sous-commission ne doit en effet pas uniquement se concentrer sur la situation dans l'est de l'Ukraine et en Crimée, mais également se pencher sur d'autres régions d'Etats membres du Conseil de l'Europe qui sont touchées par des conflits territoriaux, telles que celles du Haut-Karabagh, du nord de Chypre, de la Transnistrie, de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. La sous-commission n'a pas vocation à suppléer les mécanismes diplomatiques et politiques déjà établis pour le règlement de ces conflits. Au contraire, son but est de définir comment l'assemblée, par l'intermédiaire de sa Commission de suivi, peut appuyer les travaux des mécanismes de règlement de conflit existants et soutenir les institutions qui les mettent en œuvre. La sous-commission ad hoc devra remettre un rapport sur ses activités d'ici au mois d'avril 2016.

Pendant la semaine de session de la fin du mois de juin, la question des sanctions à l'encontre de la délégation russe était de nouveau à l'ordre du jour. Stefan Schennach (SOC, Autriche) a présenté, en tant que rapporteur de la Commission de suivi, un projet de résolution intitulé *Examen de l'annulation des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation de la Fédération de Russie*. Ce projet formulait une série d'exigences adressées au Gouvernement russe afin de créer les conditions préalables à une reprise du dialogue. Bien que les exigences imposées jusqu'alors à la Russie n'aient absolument pas été respectées et que, par conséquent, des réactions plus fermes aient été envisagées, il était préférable de renoncer à annuler les pouvoirs déjà ratifiés de la délégation russe (et également à exclure provisoirement la délégation de l'assemblée). Au lieu de cela, la résolution a donc « seulement » proposé de maintenir les sanctions existantes, à savoir la suspension du droit de vote et de représentation au Bureau de l'assemblée, au Comité des Présidents et à la Commission permanente et l'exclusion des missions d'observation d'élections, entre autres.

Les pouvoirs déjà ratifiés de la délégation russe ne seront donc pas annulés et la délégation sera expressément invitée à participer aux débats en séance plénière et au sein des commissions, ainsi qu'à prendre part au dialogue avec les autres membres de l'assemblée. Cette résolution a été largement acceptée, par 128 voix contre 11 et 13 abstentions.

La délégation parlementaire russe a toutefois sèchement refusé l'offre de l'assemblée de rétablir le dialogue. Le président de la délégation, Alexey Pushkov, a clairement annoncé que, dans ces conditions, la délégation russe se retirait de toutes les activités de l'APCE. Seules une réhabilitation



complète et inconditionnelle et la restitution de tous ses droits pourraient inciter la délégation russe à reprendre part aux débats.

L'assemblée était donc face à un dilemme, puisque, d'une part, elle ne pouvait sous aucun prétexte tolérer qu'un de ses Etats membres envoie ses forces militaires pour attaquer un autre Etat membre et annexer des territoires de cet Etat et, d'autre part, elle ne pouvait raisonnablement que mettre en place un dialogue entre et avec les Etats directement concernés. En outre, elle était la mieux placée pour offrir un forum de discussion à un autre niveau que celui des gouvernements.

Elle a alors décidé de maintenir les sanctions jusqu'à la fin de l'année 2015, soit plus précisément jusqu'au début de la semaine de session du mois de janvier 2016. A ce moment-là, la question du maintien ou de la levée des sanctions à l'encontre de la délégation parlementaire russe sera à nouveau soumise à l'assemblée.

3 Nouveau statut pour la délégation du Parlement turc

En janvier 2015, la délégation turque auprès de l'APCE, soutenue par une majorité des membres de l'assemblée, a proposé que 18 sièges (et 18 sièges de suppléants) lui soient attribués. Le nombre de sièges des délégations parlementaires nationales est, conformément au règlement, déterminé par la population de l'Etat membre. Pour autant, l'adaptation du nombre de sièges en fonction de l'évolution démographique d'un Etat ne se fait pas automatiquement.

La Turquie comptait environ 77 millions d'habitants en 2015. La dernière adaptation du nombre de sièges de cet Etat avait été faite en 1977 ; le pays comptait alors 40 millions d'habitants et la délégation turque reçut deux sièges supplémentaires, passant ainsi de dix à douze membres. Les chiffres de 2015 indiquaient que la Turquie était le troisième Etat le plus peuplé parmi les Etats membres du Conseil de l'Europe. Cela justifiait en soi l'augmentation du nombre de sièges au niveau de celui des cinq plus grands Etats membres, qui comptaient alors tous 18 sièges pour leurs membres titulaires et 18 sièges pour leurs membres suppléants au sein de l'assemblée. Les cinq plus grands Etats étaient jusqu'alors l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et la Fédération de Russie.

La proposition demandait également que la langue turque soit reconnue comme une langue de travail du Conseil de l'Europe. A priori, il n'y a aucun lien direct entre la taille d'une délégation et la reconnaissance de sa langue nationale comme langue de travail. Le Conseil de l'Europe a deux langues officielles, l'anglais et le français, dans lesquelles tous les documents officiels sont rédigés. L'allemand, l'italien et le russe ont, eux, le statut de langue de travail, ce qui signifie que des traductions orales de ou vers l'une de ces langues, en plus de l'anglais et du français, sont proposées en assemblée plénière ou pendant les séances de commission. Bien que la taille d'une délégation n'ait pas de lien direct avec la reconnaissance d'une langue comme langue de travail, on constate de facto que les langues nationales des cinq plus grandes délégations sont soit des langues officielles, soit des langues de travail de l'APCE. Reconnaître une langue supplémentaire comme langue de travail a notamment un impact sur le budget de l'assemblée. Le rapporteur, Andreas Gross, a expliqué que l'introduction du turc comme nouvelle langue de travail engendrerait 700 000 euros de coûts supplémentaires par année. Vu le budget actuel de l'assemblée, ces frais supplémentaires ne peuvent en aucun cas être supportés.

Indépendamment de sa demande visant à augmenter le nombre de sièges de sa délégation et à introduire le turc comme langue de travail, la Turquie a proposé à l'APCE de devenir l'un des grands contributeurs au budget de l'organisation et d'élever sa contribution au Conseil de l'Europe à environ 20 millions d'euros par an. Le rapporteur a expressément souligné qu'il n'y avait pas de lien direct entre la hausse de la contribution de la Turquie et les décisions éventuelles de l'APCE en ce qui concernait l'augmentation du nombre de sièges et la reconnaissance de la langue turque comme langue de travail.

M. Gross a recommandé à l'assemblée, dans une résolution, de soutenir l'augmentation du nombre de sièges et la reconnaissance de cette sixième langue de travail. Ces décisions sont cependant



subordonnées à celles du Comité des Ministres de modifier le nombre de sièges attribués à la Turquie dans le statut du Conseil de l'Europe et de porter au budget de l'assemblée un montant annuel supplémentaire de 700 000 euros permettant de couvrir les charges liées à une langue de travail supplémentaire.

Le 22 mai 2015, Andreas Gross a présenté, dans son rapport à l'intention du Comité des Ministres, un projet de résolution et un projet de recommandation lors de la session de la Commission permanente, qui est autorisée à prendre des décisions au nom de l'assemblée, à Sarajevo. La résolution et la recommandation ont été unanimement approuvées. Le Comité des Ministres a par la suite suivi la recommandation de la Commission permanente et pris sa décision conformément à celle-ci. La Turquie est donc représentée depuis par 18 membres et 18 suppléants, qui ont pu s'exprimer pour la première fois en turc, en tant que langue de travail de l'assemblée, lors de la semaine de session en janvier 2016. Le nombre total de membres de l'assemblée est ainsi passé de 318 à 324 et sept commissions de l'APCE ont reçu un siège supplémentaire.

4 Election du secrétaire général de l'assemblée parlementaire

L'élection du secrétaire général de l'assemblée parlementaire était à l'ordre du jour de la quatrième partie de la session, en octobre 2015. Ce poste fait partie des trois fonctions les plus élevées du Conseil de l'Europe, avec celle de secrétaire général du Conseil de l'Europe et celle de secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe. L'élection à ces postes se fait sur la base d'une liste de candidats présentée par le Comité des Ministres et est du ressort de l'assemblée parlementaire.

Les gouvernements des Etats membres ou au minimum cinq représentants de l'assemblée sont habilités à proposer des candidatures. Le secrétaire général du Conseil de l'Europe a également le droit de soumettre une proposition de candidature, mais celle-ci doit émaner des rangs du Conseil de l'Europe. Les propositions sont examinées par le Comité des Ministres. Celui-ci établit la liste définitive des candidats, qui doivent être au nombre de deux au minimum. Cette liste est ensuite transmise à l'assemblée, qui procède à l'élection.

Un mandat dure cinq ans et peut être reconduit. Le secrétaire général de l'assemblée parlementaire en fonction, Wojciech Sawicki, a été élu en 2010 pour son premier mandat. Avant d'entrer au service du secrétariat du Conseil de l'Europe en 1996, il fut secrétaire général du Sénat polonais.

M. Sawicki, âgé de 60 ans, a proposé sa candidature pour un deuxième mandat. Etant donné l'excellence de ses prestations en tant que secrétaire général pendant ces cinq dernières années, sa réélection semblait incontestée, voire purement formelle. L'annonce qu'une autre candidature avait été déposée constitua donc une surprise, mais elle fut saluée puisque, ainsi, une véritable élection pourrait se dérouler en lieu et place d'une simple confirmation de réélection.

La seconde candidate, Svetislava Bulajić, a été proposée par le Gouvernement serbe. Mme Bulajić, âgée de 51 ans, était professeur à la faculté de droit de l'Université de Belgrade et fut membre pendant deux ans de la délégation parlementaire serbe auprès de l'APCE.

C'est toutefois Wojciech Sawicki, le secrétaire général en fonction, qui a été réélu. Il a reçu 140 voix, alors que Mme Bulajić en a obtenu 108. L'excellent résultat de Svetislava Bulajić fut inattendu. Il paraissait impossible qu'une candidate pratiquement inconnue, qui ne répondait aux critères souhaités en termes d'expériences et de connaissances que dans une certaine mesure, puisse être une sérieuse concurrente au secrétaire général en fonction, un homme expérimenté et respecté.

5 Séances des organes de l'APCE en Suisse



Les 12 et 13 novembre 2015, la sous-commission des relations extérieures de la Commission des questions politiques et de la démocratie s'est réunie à Genève. Cette séance avait pour objectifs une prise de contact et un échange de vues avec des représentants d'organisations internationales, dans le domaine des droits de l'homme notamment. Des rencontres avec des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Union interparlementaire et de l'Organisation internationale des migrations ainsi qu'un entretien avec Michael Møller, directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, étaient au programme de cette séance.

André Bugnon, Andreas Gross, Alfred Heer et Maximilian Reimann représentaient la délégation suisse lors de ces échanges. Alfred Heer, en sa qualité de vice-président, a invité les membres de la sous-commission, au nom de la délégation suisse, à un repas commun le soir du 12 novembre, au restaurant Vieux-Bois.

6 La participation de la délégation suisse en chiffres

Se fondant sur la résolution 1583 « Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'assemblée parlementaire et aux réunions des commissions », le secrétariat de l'APCE recueille depuis 2007 des données sur la participation des membres aux sessions et aux séances des commissions.

Il recense notamment les informations suivantes :

- a) la présence des délégués aux quatre parties de la session d'une année parlementaire sur la base des signatures figurant au registre des participants ;
- b) la présence des délégués aux quatre parties de la session d'une année parlementaire sur la base de leur participation aux votes électroniques ;
- c) la participation des délégués aux séances des commissions de l'assemblée.

Ces données renseignent sur la participation des différentes délégations nationales. Lorsqu'une délégation n'atteint pas un taux de participation minimal de 50 % sur les quatre parties de la session, la présidente de l'assemblée contacte le président du parlement national en question afin de trouver le moyen d'améliorer la situation. En 2015, 15 délégations sur 47 ont obtenu un taux de participation inférieur à la moyenne de 50 %.

En 2015, la moyenne de participation des 47 délégations aux quatre parties de la session était de 55,60 %, enregistrant une légère hausse par rapport à la moyenne de l'année précédente, qui s'était élevée à 55,08 %.

Résultats pour la délégation suisse

- a) Etabli sur la base des signatures figurant au registre des participants, le taux de participation des membres de la délégation suisse aux quatre parties de la session de l'année 2015 s'élevait à 94,44 %. Ce taux de participation exceptionnel a permis à la Suisse de dépasser cette année encore son score précédent, qui s'était élevé en 2014 à 93,52 %. La délégation suisse est ainsi classée au premier rang et a obtenu le meilleur résultat parmi les 47 délégations en ce qui concerne la participation aux sessions à Strasbourg.
- b) Les chiffres sur la participation des membres aux votes intervenus lors des quatre parties de la session en 2015 sont encore plus probants. La délégation suisse occupe la quatrième place avec



un taux de participation de 79,07 % (83,75 % en 2014). Les membres des délégations de la Suède (92,31 %), d'Andorre (89,73 %) et de la Norvège (81,79 %) sont toutefois encore plus assidus à voter. La moyenne de participation aux votes en 2015 était de 36,35 %.

- c) Commissions : sur les 63 séances des neuf commissions de l'APCE qui ont eu lieu tout au long de l'année 2015, 32 se sont tenues pendant les semaines de session à Strasbourg, 31, en dehors des semaines de session, soit à Paris (23), soit à divers autres endroits dans l'un des Etats membres (8). En 2015, la délégation suisse a enregistré un taux moyen de participation légèrement supérieur à celui de l'année précédente : 65,75 % contre 64,13 % en 2014.

En 2015 également, la délégation suisse faisait partie du groupe des Etats qui se sont distingués par une excellente participation aux sessions de l'assemblée parlementaire à Strasbourg et aux séances de la commission de l'APCE depuis que ces données sont collectées.

Le conseiller national Andreas Gross faisait à nouveau partie du petit cercle des membres de l'assemblée à être présents dans la salle du conseil de manière quasi permanente et à participer à presque tous les votes organisés. Il a été félicité nommément par la présidente de l'assemblée dans le cadre de trois des quatre parties de la session 2015.

En complément à ces données statistiques sur la présence aux séances et aux sessions, des informations sur la participation aux délibérations de l'assemblée et des commissions sont présentées en annexe au présent rapport (voir en particulier la liste des interventions des membres de la délégation suisse, la liste des rapporteurs et la liste des fonctions spéciales de membres de la délégation suisse auprès de l'APCE).

7 Frais de déplacement

Durant l'année 2015, les dépenses entraînées par les déplacements en avion et en train des douze membres de la délégation dans le cadre de leur participation aux séances et dans l'exercice des mandats officiels de l'APCE se sont élevées à 57 450 francs à la charge de l'Assemblée fédérale.

Les motifs de déplacement des membres de la délégation ont été les suivants :

- participation aux sessions de l'APCE à Strasbourg (une semaine, quatre fois par an) ;
- participation aux séances des neufs commissions et de leurs sous-commissions (à Paris ou dans l'un des Etats membres du Conseil de l'Europe) ;
- participation aux séances du Bureau et de la Commission permanente de l'APCE (le lieu de la séance change en fonction du pays qui préside le Comité des Ministres) ;
- participation à des missions d'information dans le cadre des mandats de rapporteurs et de suivi ;
- participation en tant que représentants de l'APCE à des sessions d'autres institutions du Conseil de l'Europe ;
- participation à des conférences internationales en qualité de représentants de l'APCE ;
- participation à des missions d'observation d'élections de l'APCE.

8 Les parties de la session de l'APCE

Première partie de la session (du 26 au 30 janvier 2015)



Les débats sur la situation humanitaire en Ukraine et sur la protection de la liberté des médias faisaient partie des thèmes principaux de la première partie de la session de l'année 2015. Une grande attention a également été portée à la discussion sur le maintien des sanctions à l'encontre de la délégation russe. Le débat selon la procédure d'urgence a été consacré aux attaques terroristes à Paris. A l'unanimité, l'assemblée a condamné ces odieux actes de violence perpétrés contre des innocents, estimant qu'ils portaient atteinte aux valeurs de la démocratie et de la liberté. Elle a toutefois appelé à garder à l'esprit que les mesures de sécurité et les mesures de lutte contre le terrorisme devaient être compatibles avec les principes des droits de l'homme.

Anne Brasseur (ADLE, Luxembourg), présidente de l'assemblée parlementaire depuis janvier 2014, a été confirmée dans ses fonctions pour une année supplémentaire au début de la session.

A l'occasion de la vérification des pouvoirs, le premier jour de la session, le parlementaire britannique Robert Walter est intervenu. Il a remis en question, pour des raisons substantielles, les **pouvoirs non encore ratifiés de la délégation de la Fédération de Russie** et a invoqué l'art. 8 du règlement. Sa demande a été soutenue par plus de 30 membres de l'assemblée, appartenant à plus de cinq délégations nationales, remplissant ainsi les conditions requises par le règlement pour pouvoir remettre en question les pouvoirs non encore ratifiés. Elle a donc été transmise à la Commission de suivi pour qu'une proposition soit examinée et élaborée. Deux jours plus tard, le député autrichien Stefan Schennach a présenté, en tant que rapporteur de la Commission de suivi, le rapport de la commission intitulé *Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation de la Fédération de Russie*. La Commission de suivi a proposé le maintien de la décision prise en 2014, à savoir que la qualité de membre de l'assemblée n'est pas refusée à la délégation russe, mais que le droit de vote et d'autres droits et priviléges lui sont retirés provisoirement, préservant ainsi la possibilité d'un dialogue constructif. La délégation russe était donc toujours la bienvenue pour participer aux discussions de l'assemblée et à celles d'une majorité des commissions. Un nouvel examen de cette décision fut prévu pour la deuxième partie de la session, au mois d'avril. Les sanctions pourraient alors être maintenues jusqu'à la fin de l'année 2015 ou levées de manière anticipée. La résolution a été approuvée par 160 voix contre 42 et 11 abstentions.

En tant que rapporteur, **Andreas Gross** a présenté le rapport sur l'**observation des élections législatives en Tunisie**. D'après ses explications, les élections ont visiblement été menées démocratiquement, conférant ainsi une grande part de légitimité aux résultats. Des améliorations sont bien entendu toujours possibles, en matière de transparence des sources de financement des campagnes électorales, par exemple, et en ce qui concerne les débats publics auxquels les citoyens devraient pouvoir prendre part. **Alfred Heer**, également membre de la mission d'observation des élections, a lui aussi affirmé que les élections en Tunisie s'étaient dans l'ensemble déroulées librement et régulièrement. Bien que les représentants des différents partis n'aient pas hésité à s'accabler mutuellement de reproches, les électeurs ont pu se forger leur propre opinion de manière démocratique. Le Conseil de l'Europe pouvait reconnaître le résultat des élections et l'Europe devait soutenir la Tunisie dans son processus démocratique, selon l'orateur. M. Heer entendait par là un soutien économique, notamment nécessaire parce que la plupart des Etats voisins de la Tunisie se trouvaient dans des situations difficiles. Il a ajouté que la Tunisie montrait un exemple positif de la possibilité pour un pays arabe de devenir une société démocratique. Le conseiller national **André Bugnon** a pu confirmer, grâce à ses observations dans deux régions du pays, que les élections avaient été préparées et menées de manière convaincante. Les hommes et les femmes faisaient la queue devant les locaux de vote et étaient fiers de pouvoir faire entendre leur voix. Le résultat des élections a été accepté par tous les participants, preuve de la maturité du processus politique. Quelques points ont été légitimement soumis à la critique, mais sont restés globalement ponctuels et marginaux. Le Conseil de l'Europe et sa Commission de Venise ont joué un rôle décisif dans l'ensemble du processus qui a mené aux élections.



Plus de 60 intervenants ont pris la parole pendant les débats sur ***la situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens***. Le rapport sommait toutes les parties au conflit de prendre des mesures spécifiques étant donné la poursuite des combats et ses conséquences pour les populations concernées. Il exhortait les autorités ukrainiennes et russes à prendre des dispositions concrètes pour la protection des personnes déplacées et demandait à la communauté internationale de continuer à les aider. L'assemblée a approuvé la résolution par 140 voix contre 7 et 8 abstentions.

Autres objets traités lors de la première partie de la session 2015

- Débat d'actualité : « Implications de l'avis de la Cour de Justice de l'Union européenne sur la proposition d'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme »
- Cérémonie de commémoration du 70^e anniversaire de la libération d'Auschwitz-Birkenau
- Observation des élections législatives en République de Moldova (30 novembre 2014)
- Election des juges à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bulgarie et de la Serbie
- La mise en œuvre du Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne
- Le respect des obligations et engagements du Monténégro
- Débat selon la procédure d'urgence : « Attaques terroristes à Paris, ensemble pour une réponse démocratique »
- L'égalité et la crise
- La protection du droit de négociation collective, y compris le droit de grève
- Combattre l'intolérance et la discrimination en Europe, notamment lorsqu'elles visent des chrétiens
- Le changement d'affiliation politique postélectoral des membres et ses répercussions sur la composition des délégations nationales
- La protection des témoins : outil indispensable pour la lutte contre le crime organisé et le terrorisme en Europe
- Egalité et insertion des personnes handicapées

Orateurs invités à s'exprimer devant l'APCE

- Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères et européennes de la Belgique, président du Comité des Ministres
- Michael D. Higgins, président de l'Irlande

Événements particuliers du point de vue de la Suisse

Le mercredi après-midi, la présidente de la délégation suisse a accueilli une délégation du Kosovo pour un entretien bilatéral. La délégation kosovare a demandé à la délégation suisse de soutenir la demande d'admission du Kosovo au Conseil de l'Europe. A ce moment-là, 34 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe avaient reconnu le Kosovo comme étant un Etat indépendant. Une éventuelle adhésion devra être approuvée par l'ensemble des Etats membres. La délégation était emmenée par Enver Hoxhaj, président de la Commission des affaires étrangères et ancien ministre des affaires étrangères. Elle était en outre constituée de Glauk Konjufca, vice-président du Parlement de la République du Kosovo, et Edon Cana, consul général de la République du Kosovo à Strasbourg. Doris Fiala, présidente de la délégation suisse, a rappelé que le Conseil de l'Europe avait par le passé un peu trop rapidement accepté l'adhésion d'un grand nombre de nouveaux membres qui ne remplissaient pas tous les conditions fondamentales nécessaires, et que, par conséquent, le Conseil de l'Europe montrait aujourd'hui plus de retenue avant d'accepter de nouveaux membres. Elle a invité la délégation à faire de rapides progrès en matière d'Etat de droit, de séparation des pouvoirs et de démocratie. Ainsi, le pays



pourrait au mieux se préparer à adhérer au Conseil de l'Europe et devenir par là même plus attractif en termes d'investissements étrangers, indispensables au développement économique.

Deuxième partie de la session (du 20 au 25 avril 2015)

Lors de la deuxième partie de la session, l'assemblée s'est penchée sur le problème des bateaux de réfugiés et sur la ***tragédie humaine en Méditerranée*** dans le cadre d'un débat selon la procédure d'urgence. Prévue pour cette session, la décision relative au maintien ou à la levée des ***sanctions à l'encontre de la délégation de la Fédération de Russie*** a été reportée à la session de juin étant donné l'absence de développements positifs dans l'attitude des autorités russes. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine fut tout de même abordé par l'assemblée pendant cette session, et ce dans le cadre d'un débat d'actualité sur ***la situation politique et de sécurité en Ukraine et ses implications***. Le rapporteur a expliqué que les élections locales, les réformes constitutionnelles et la décentralisation faisaient partie des éléments décisifs pour la suite et que le Conseil de l'Europe pouvait jouer un rôle important dans ces processus. La Russie a été fermement critiquée par de nombreux orateurs pour son agression envers un Etat voisin, pour l'occupation persistante de la Crimée et pour ses interventions dans le Donbass. Des reproches ont toutefois aussi été adressés à l'Ukraine parce qu'elle n'a pas évolué vers une démocratie, comme espéré. Le conflit avec la Russie aurait en partie servi de prétexte aux élites politiques pour détourner l'attention de la population de l'absence d'évolutions positives en Ukraine, les réformes politiques nécessaires et urgentes n'ayant progressé que lentement. **Maximilian Reimann** a renoncé, en tant que représentant d'un pays neutre, à rejeter la faute sur l'une ou l'autre partie au conflit. Il a toutefois déploré le fait que les parlementaires russes ne participent pas aux discussions à Strasbourg. Le Conseil de l'Europe, qui s'est en effet proposé comme plate-forme de dialogue et de négociations, serait plus à même de jouer ce rôle que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), par exemple, car le Conseil de l'Europe réunit des Européens entre eux autour de la table, sans intervention extérieure. Heureusement, le dialogue a pu être maintenu au sein du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. M. Reimann a ajouté qu'il ne restait qu'à espérer que le dialogue puisse être renoué prochainement au sein de l'assemblée parlementaire.

A l'ordre du jour figurait également l'***élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme***. Des juges au titre d'Andorre, de la Finlande, de l'Irlande, du Liechtenstein et de l'Autriche ont été élus. Stephan Breitenmoser, professeur de droit chevronné et ressortissant suisse, figurait sur la liste des candidats pour le poste de juge au titre du Liechtenstein. Il n'a malheureusement pas obtenu le nombre de voix requis pour être élu.

Lors de cette session, le **Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe**, Nils Muižnieks, a présenté son ***rapport annuel d'activité 2014***. Il a décrit 2014 comme une mauvaise année pour les droits de l'homme en Europe. Les thèmes de ce rapport allaient des mouvements migratoires au conflit en Ukraine, en passant par la détérioration de la situation des droits de l'homme en Azerbaïdjan, la discrimination envers les gens du voyage, les persécutions et les pressions accrues à l'encontre des organisations non gouvernementales et le terrorisme. Sur ce dernier point, M. Muižnieks a souligné qu'il ne fallait pas édicter de nouvelles lois dans la précipitation, mais s'assurer que les lois en vigueur soient clairement formulées et ne puissent pas être appliquées de manière abusive, notamment en ce qui concerne les opérations de surveillance massive. A la suite de son exposé, le Commissaire aux droits de l'homme a répondu aux questions des membres de l'assemblée.

De manière surprenante, l'assemblée a décidé, sur proposition du Groupe socialiste, d'ouvrir le débat sur ***la réforme de la gouvernance du football*** lors de la session de printemps, alors que ce thème



devait initialement être abordé lors de la session d'été 2015. La présidente a fait valoir que le Bureau avait déjà décidé par deux fois de traiter cette question au mois de juin. L'élection du président de la Fédération internationale de football association (FIFA) aurait lieu à l'occasion du congrès de la FIFA, à la fin du mois de mai, et le Bureau était d'avis que l'assemblée ne devait pas s'immiscer dans les affaires internes de la fédération. Par ailleurs, il avait été convenu avec Sepp Blatter que celui-ci participerait à ce débat au mois de juin à Strasbourg. Par 76 voix contre 34 et 12 abstentions, l'assemblée a toutefois décidé d'examiner le rapport sur la réforme de la gouvernance du football le jeudi de la session de printemps, même si le président de la FIFA ne pouvait alors pas assister au débat.

Le rapporteur, le parlementaire britannique Michael Connarty, a souligné que les organisations sportives devaient développer une culture de la transparence afin de garantir une gestion irréprochable de leurs ressources financières. Il a ajouté que, si la FIFA avait entrepris des efforts pour améliorer la situation, elle ne semblait pas pour autant être en mesure de mettre fin aux scandales de corruption qui la touchaient. Les résultats des investigations menées par la Chambre d'instruction de la Commission d'éthique de la FIFA sur l'attribution des Coupes du monde 2018, à la Russie, et 2022, au Qatar, ont montré que les pratiques douteuses s'étaient répandues à un point tel qu'elles paraissaient faire partie intégrante du système. Pour ce qui est de la Coupe du monde prévue au Qatar, de graves infractions aux droits de l'homme ont été commises dans le cadre des travaux de préparation de cet événement et ont également été déplorées dans le rapport. Le Gouvernement qatari sera donc tenu de veiller à ce que les droits fondamentaux de tous les travailleurs migrants employés sur les chantiers de construction du pays soient respectés. Les Etats membres du Conseil de l'Europe sont appelés à créer un cadre légal applicable aux organisations sportives actives sur leurs territoires, pour les inciter à lutter contre la corruption et la poursuite illégale d'intérêts personnels. Ils créeraient ainsi les dispositions législatives visant à assurer que les organisations sportives appelées à gérer d'importantes sommes d'argent soient soumises aux règles comptables de transparence. Les actes de corruption privée commis dans l'exercice de fonctions au sein d'organisations sportives devraient être érigés en infractions de droit pénal et, à ce titre, pouvoir être poursuivis d'office. En demandant « un renouvellement périodique dans l'exercice des fonctions de président de l'organisation » (art. 16.5), la résolution contenait aussi une injonction immédiate en vue du prochain congrès de la FIFA.

Doris Fiala a regretté que l'assemblée cherche à influencer les décisions internes de la FIFA en précipitant le débat. Elle s'est en outre demandé si l'APCE était compétente dans ce domaine, le football ne faisant en effet pas partie des sujets centraux, ni des domaines d'activités du Conseil de l'Europe. Cependant, si l'on voulait se pencher sur la question du football, le premier partenaire à consulter devrait être l'Union des associations européennes de football (UEFA) et non la FIFA, qui elle est active sur le plan mondial, selon Mme Fiala. Celle-ci a ajouté que l'assemblée ne rendait pas service à son image et à sa crédibilité en essayant, au moyen d'un rapport peu fouillé, de s'immiscer dans les affaires internes d'une organisation qui ne dépendait pas de sa compétence de surveillance. Doris Fiala a donc recommandé de rejeter la résolution.

Mme Meritxell Mateu, parlementaire d'Andorre, s'est également dite déçue par ce rapport. Le raisonnement lui est apparu peu convaincant et certains arguments étaient déjà caducs, tels que ceux en lien avec les dispositions pénales suisses en matière de corruption. En outre, elle a souhaité que le débat soit tenu en présence du président de la FIFA. Pour ces raisons, elle a proposé de renvoyer le rapport à la commission afin que celui-ci soit retravaillé et traité par l'assemblée à une date ultérieure.

La proposition de renvoi a été refusée par 25 voix contre 16 et 7 abstentions.

Le rapporteur britannique, Michael Connerty, a profité de sa dernière prise de parole pour critiquer ouvertement la Suisse, qui, selon lui, s'est soustraite à ses responsabilités en tant que siège de la FIFA en usant de toutes sortes de prétextes et n'a montré aucune volonté de stopper la corruption au sein de la fédération. Si celle-ci avait son siège à Londres, le Royaume-Uni assumerait ses responsabilités et éradiquerait le fléau qu'est la corruption, a-t-il ajouté.



Comme aucune proposition d'amendement n'a été déposée, le vote final sur la résolution a pu avoir lieu. Avec un taux de participation très faible, celle-ci a été acceptée par 30 voix contre 9 et 9 abstentions.

Autres objets traités lors de la deuxième partie de la session 2015

- Débat selon la procédure d'urgence : « Projet de Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme »
- Les opérations de surveillance massive
- Budget et priorités du Conseil de l'Europe pour l'exercice biennal 2016-2017
- Les conséquences humanitaires des actions menées par le groupe terroriste connu sous le nom d'« Etat islamique »
- La discrimination à l'encontre des personnes transgenres en Europe
- Services sociaux en Europe : législation et pratiques de retrait d'enfants de leurs familles dans les Etats membres du Conseil de l'Europe
- Drones et exécutions ciblées : la nécessité de veiller au respect des droits de l'homme et du droit international
- Dialogue postsuivi avec Monaco
- L'égalité et la non-discrimination dans l'accès à la justice
- L'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme : la Déclaration de Brighton et au-delà

Orateurs invités à s'exprimer devant l'APCE

- Sa Majesté le Roi des Belges
- Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères et européennes de la Belgique, président du Comité des Ministres
- Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Troisième partie de la session (du 22 au 26 juin 2015)

Les débats sur le maintien ou la levée des sanctions à l'encontre de la délégation de la Fédération de Russie et le rapport sur le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan furent les sujets les plus controversés, sur le plan politique, de la session d'été 2015. Par ailleurs, un débat d'actualité eut lieu sur ***la nécessité d'une réponse européenne commune aux défis en matière de migration***. L'intervention du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, fut l'un des temps forts de cette semaine de session.

Sur la base d'un rapport établi par la Commission de suivi, l'assemblée s'est à nouveau penchée sur ***l'examen de l'annulation des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation de la Fédération de Russie***. En janvier, l'assemblée avait décidé de reconnaître les pouvoirs de la délégation russe, mais aussi de lui imposer des sanctions et notamment de suspendre son droit de vote. Cette décision devait être réétudiée au mois de juin. Depuis la suspension de son droit de vote, la délégation russe a boycotté toutes les activités de l'assemblée parlementaire. Dans son introduction, Stefan Schennach, rapporteur de la Commission de suivi, a insisté sur l'importance d'une reprise du dialogue. Il a cependant demandé de critiquer fermement la Fédération de Russie et de condamner l'annexion de la Crimée ainsi que les interventions des forces armées russes dans l'est de l'Ukraine. Par conséquent, les sanctions imposées au début de l'année devraient être maintenues, mais les pouvoirs déjà ratifiés de la délégation de Russie ne devraient pas être annulés. Il serait préférable d'inviter la délégation russe à participer activement aux délibérations de l'assemblée, à renouer le dialogue et, plus spécifiquement, à prendre



part aux travaux de la Commission de suivi ; elle devrait également permettre aux rapporteurs de l'APCE de pénétrer sur son territoire. La Fédération de Russie, en tant que force d'occupation en Crimée, sera sommée de permettre à une mission d'investigation de l'assemblée parlementaire d'entrer sur ce territoire. En outre, le Gouvernement russe sera exhorté à mettre pleinement en œuvre l'accord de Minsk, à faire machine arrière en ce qui concerne l'annexion illégale de la Crimée, à libérer Nadja Sawchenko et les autres prisonniers ukrainiens ainsi qu'à lever les restrictions et à cesser les persécutions à l'encontre des ONG, des mouvements de droits civils et des médias.

Le rapport et le projet de résolution de la Commission de suivi ont reçu le soutien de la majorité des orateurs et de presque tous les groupes de l'assemblée. Seul le Groupe gauche unitaire européenne a contesté la condamnation unilatérale de la Fédération de Russie. La conseillère nationale **Elisabeth Schneider-Schneiter** a rappelé que l'une des tâches du Conseil de l'Europe était de construire des ponts et non de s'entre-déchirer et de dresser des barrières. Forte de cette constatation, elle a plaidé pour une levée des sanctions afin d'ouvrir la voie à une reprise d'un dialogue critique avec la Fédération de Russie, y compris dans les commissions de l'assemblée parlementaire. **Luc Recordon** a pour sa part exprimé son soutien à la proposition de la Commission de suivi, mais a souligné à quel point il était important de poursuivre le dialogue et de veiller à ce que la Russie continue à se soumettre à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Il a formulé son espoir d'un retour à la normale pour le début de l'année suivante.

La résolution, qui, pour l'essentiel, consignait les sanctions prises précédemment, mais renonçait à l'exclusion temporaire de la délégation russe de l'assemblée, a été adoptée par 128 voix contre 11 et 13 abstentions.

Les deux rapporteurs Pedro Agramunt et Tadeusz Iwiński ont présenté le rapport de la Commission de suivi sur **le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan**. Ce rapport se concentrat surtout sur la séparation des pouvoirs, l'indépendance de l'appareil judiciaire et les processus électoraux, domaines dans lesquels de graves manquements ont été observés. Il mentionnait également que la répression systématique des organisations non gouvernementales et des défenseurs des droits de l'homme était particulièrement problématique et que l'Azerbaïdjan devrait mieux remplir ses obligations en ce qui concerne l'application des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Lors de la discussion qui a suivi, les membres de l'assemblée ont fait part de leurs préoccupations quant à l'éventuelle fermeture du Bureau de l'OSCE à Bakou et ont appelé l'Azerbaïdjan à une coopération totale avec l'OSCE et le mécanisme d'observation des élections du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). Plusieurs membres de l'assemblée se sont dits inquiets du fait que, sans la collaboration de l'OSCE et du BIDDH, il sera presque impossible de mener une mission d'observation scrupuleuse des élections parlementaires de novembre 2015. Dans l'ensemble, les parlementaires ont plaidé pour que le texte de la résolution contienne des termes et des critiques plus durs à l'encontre de l'Azerbaïdjan. Le projet du rapporteur était, sur plusieurs points, étonnamment indulgent et reprenait même partiellement la position pourtant ouvertement controversée du régime de l'Azerbaïdjan, en ce qui concernait le conflit du Haut-Karabagh notamment. Plus de trente propositions d'amendement ont été discutées. Une grande partie de celles-ci avaient été déposées par des membres de la délégation de l'Azerbaïdjan dans le dessein d'éliminer de la résolution tous les reproches adressés à leur pays. D'autres propositions visaient à renforcer les critiques, émises avec beaucoup de retenue dans le rapport initial. Les amendements adoptés furent surtout ceux qui visaient à formuler des critiques plus ouvertement et plus fermement. C'est ainsi qu'une grande majorité de l'assemblée (115 voix contre 39) a par exemple adopté un projet d'amendement qui appelle les autorités de l'Azerbaïdjan à supprimer les entraves systématiques faites aux opposants au régime et dresse une liste des militants les plus connus, à savoir Intigam Aliyev, Anar Mammadov, Leyla et Arif Yunus, Rasul Jafarov, Khadija Ismayilova et Rauf Mirgadirov. Par ailleurs, le passage sur le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie au sujet de la région du Haut-Karabagh a été modifié, car sa formulation inhabituelle adoptait la position de l'Azerbaïdjan de manière partielle (ce qui jetait une lumière étrange sur les deux



rapporteurs). La version modifiée du projet de résolution a finalement été adoptée par 140 voix contre 13 et 8 abstentions.

Le débat d'actualité sur la nécessité d'une réponse européenne commune aux défis en matière de migration a eu lieu le jeudi. La présidente de l'assemblée, Anne Brasseur, a informé les parlementaires d'une visite d'une délégation de l'assemblée dans un camp de réfugiés en Turquie. Le parlementaire turc Reha Denemeç a fait remarquer que les phénomènes de migration avaient toujours existé. Selon lui, ceux-ci ne devraient pas être considérés uniquement comme une charge, étant donné qu'ils peuvent aussi présenter des avantages économiques. La plus haute priorité est de sauver des vies et la campagne contre les passeurs ne suffit pas à aider réellement les personnes dans le besoin, a-t-il ajouté.

La conseillère nationale Doris Fiala s'est exprimée devant l'assemblée au nom du Groupe ADLE. Elle a lancé un appel urgent aux parlementaires, estimant que, avec 60 millions de réfugiés dans le monde, le problème de la migration était un phénomène mondial depuis déjà longtemps et que seules une réponse collective de la communauté internationale et une stratégie cohérente en la matière pouvaient mener à une solution.

Elle a décrit par des mots forts les expériences faites par la délégation lors de sa visite dans un centre de réfugiés en Turquie. Cet Etat a accueilli environ deux millions de réfugiés syriens et supporte lui-même la presque totalité des coûts engendrés, à savoir environ six milliards d'euros. Doris Fiala a appelé les Etats membres à s'engager davantage et à ne pas laisser la Turquie gérer seule le problème des réfugiés. L'Europe doit montrer une volonté commune et mettre en place une stratégie coordonnée pour répondre à ce défi.

L'intervention du secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, a retenu toute l'attention de l'assemblée. Celui-ci a exprimé son inquiétude quant aux restrictions de plus en plus souvent imposées à la société civile. Les démocraties, a ajouté le secrétaire général, sont issues de la société civile ; c'est pourquoi il est essentiel de s'élever contre tous ceux qui cherchent à opprimer les Organisations non gouvernementales (ONG) et les défenseurs des droits de l'homme. Quant à l'extrémisme violent, il a affirmé que commettre des crimes au nom d'une religion revenait à commettre des crimes contre cette religion. Les activités des groupes terroristes entraînent un renforcement nécessaire des mesures de sécurité et de surveillance étatiques. Par contre, lorsque les mesures antiterroristes vont à l'encontre des droits de l'homme, les Etats concernés par ces pratiques perdent de vue leurs critères moraux et offrent aux terroristes leur meilleur instrument de recrutement. M. Ban Ki-Moon a assuré à l'Europe le soutien sans faille des Nations Unies dans la lutte contre l'extrémisme violent, contre l'antisémitisme, contre les attaques islamophobes et contre toutes formes de discrimination.

Le secrétaire général des Nations Unies a ajouté, au sujet des problèmes liés à la migration, qu'il était de la responsabilité de chacun de protéger la vie humaine. L'Europe a besoin de créer des voies de migration sûres et régulières. Une grande solidarité internationale est indispensable et urgente et il serait vraiment souhaitable que l'Europe joue un rôle de pionnier en la matière. Les discours anti-immigrations doivent cesser et l'attention doit être portée davantage sur les contributions positives apportées par les migrants aux sociétés, a-t-il encore ajouté.

Gabriella Battaini-Dragoni, secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, a été réélue pour un deuxième mandat. Seule candidate, elle a obtenu 165 des 188 voix, 23 bulletins blancs ayant été déposés.

Autres objets traités lors de la troisième partie de la session 2015

- Election des juges à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Arménie, de la Lettonie, du Luxembourg et de Monaco



- Accroître la transparence de la propriété des médias
- La responsabilité et la déontologie des médias dans un environnement médiatique changeant
- Situation en Hongrie suite à l'adoption de la Résolution 1941 (2013)
- Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan
- Evaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc
- Les personnes portées disparues pendant le conflit en Ukraine
- Vers un nouveau modèle social européen
- Reconnaître et prévenir le néo-racisme
- Renforcer la coopération contre le cyberterrorisme et d'autres attaques de grande ampleur sur internet

Orateurs invités à s'exprimer devant l'APCE

- Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies
- Mladen Ivanić, président de la Bosnie-Herzégovine
- Igor Crnadak, ministre des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, président du Comité des Ministres

Événements particuliers du point de vue de la Suisse

Les locaux de la délégation suisse, situés au 5^e étage du Palais de l'Europe, ont été rénovés entre la deuxième et la troisième partie de la session. Les murs ont été repeints, une nouvelle moquette a été posée et les plafonds et l'éclairage ont été changés. Ces rénovations étaient nécessaires, car les locaux n'avaient pas été refaits depuis les années 1960. La délégation suisse n'a financé que la réfection des plafonds et le remplacement du système d'éclairage. Les autres travaux ont été pris en charge par le Conseil de l'Europe, car il s'agissait de travaux d'entretien en souffrance.

La délégation autrichienne a invité toutes les délégations comptant des membres germanophones à un repas commun le soir du 24 juin 2015. Les délégations de l'Allemagne, du Liechtenstein, du Luxembourg et de la Suisse ont donc été conviées à cette soirée. Il s'agissait de la troisième rencontre de ce type ; la première avait été organisée par la délégation suisse et la deuxième, par la délégation allemande.

Quatrième partie de la session (du 28 septembre au 2 octobre 2015)

Les débats sur une **réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés en Europe** (thème d'un débat d'actualité) furent au centre de la session d'automne 2015, ainsi que les débats communs sur les thèmes **Après Dublin : le besoin d'un véritable système européen d'asile et Pays de transit : relever les nouveaux défis de la migration et de l'asile**. De nombreux orateurs, dont la présidente de la Chambre des députés italienne, Laura Boldrini, et le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, ont abordé les problèmes auxquels l'Europe est confrontée en raison de l'afflux massif de réfugiés. Personne n'a contesté le fait que la vie et l'intégrité corporelle d'une majorité de réfugiés, notamment ceux fuyant la guerre en Syrie, étaient menacées et que ceux-ci avaient été contraints de s'exiler.

Les pays situés aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE) ont une charge disproportionnée à porter. En 2014, cinq pays ont dû traiter à eux seuls 72 % des demandes d'asile. Il ne fait cependant aucun doute que tous les Etats européens doivent respecter leurs obligations conformément à la Convention européenne des droits de l'homme. Si le système de Dublin fait la distinction entre les



personnes en quête de protection et les migrants économiques, il ne propose pas de mécanisme adéquat de répartition des charges. Une réforme du Règlement de Dublin est donc urgente et nécessaire. Les Etats européens doivent élaborer une solution ensemble. Un soutien financier, des centres d'accueil bien organisés et une aide aux réfugiés lors de leur arrivée sont nécessaires ; des prescriptions légales pour l'accueil des réfugiés en Europe sont également impératives.

Du côté de la délégation suisse, les conseillers nationaux Maximilian Reimann et Eric Voruz ont participé aux débats.

Andreas Gross a présenté le *rappor t d'activité du Bureau et de la Commission permanente*. A l'occasion de ce qui était sa dernière session, il a prononcé un discours politiquement engagé et s'est notamment attardé sur les mouvements migratoires et leurs conséquences tragiques. Son exposé faisait davantage état de catastrophes que de progrès. Selon lui, l'Europe ne dispose pas des institutions dont elle a besoin pour satisfaire à la volonté de sa population et pour garantir les valeurs de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle a besoin d'une nouvelle structure à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'UE afin de pouvoir répondre à ces exigences ; le Conseil de l'Europe est, lui aussi, directement concerné. Il a été pensé à l'origine comme une assemblée constituante pour l'intégration européenne. Après la Seconde Guerre mondiale, il devait faciliter la démocratie à un niveau transnational également.

Andreas Gross reçut de la présidente de l'assemblée parlementaire, Anne Brasseur, ainsi que de tous les groupes politiques, des compliments élogieux pour son engagement sans faille au fil des ans en faveur des idéaux et des principes fondamentaux du Conseil de l'Europe. Beaucoup de politiciens se sont joints à ces félicitations même s'ils n'avaient pas pour autant toujours partagé les vues politiques de M. Gross, ont-ils souligné.

La rapporteure **Liliane Maury Pasquier** a insisté, dans la présentation de son rapport intitulé *La santé publique et les intérêts de l'industrie pharmaceutique : comment garantir la primauté des intérêts de santé publique ?*, sur le fait qu'il ne s'agissait pas de lancer une attaque contre l'industrie pharmaceutique, mais de contribuer à orienter le secteur de la santé publique vers les besoins des patients. Elle a constaté que, ces dernières années, peu de médicaments ayant une réelle plus-value thérapeutique avaient été mis sur le marché et que certains d'entre eux étaient en outre vendus à des prix largement exagérés. Dans son rapport, Mme Maury Pasquier a entre autres demandé que les autorisations de mise sur le marché de nouveaux médicaments soient soumises à des pratiques plus strictes et que les coûts des entreprises en termes de recherche et de développement soient plus transparents, afin d'établir un rapport juste entre le prix des médicaments et les coûts de développement. Les conflits d'intérêts au sein du secteur de la santé publique devraient également être plus transparents.

Ce rapport a été applaudi par toutes les parties, parce qu'il mettait en lumière des thèmes sensibles, mais importants, qui concernent l'ensemble de la population. Quelques réserves sur les recommandations ont été émises par les porte-paroles du Groupe des libéraux et, pour partie, par ceux du Groupe du Parti populaire européen. D'après celles-ci, il faudrait éviter une réglementation excessive et il ne serait notamment pas possible d'exiger une transparence totale des résultats et des coûts des activités de recherche et de développement de la part des entreprises privées, car cela ferait obstacle aux innovations.

Lors du vote final, cette résolution a été adoptée, malgré ces objections, par 118 voix contre 8 et 7 abstentions.

Un rapport du Bureau de l'APCE a donné lieu à des controverses : il s'agissait d'envoyer une *délégation d'observation des élections en Azerbaïdjan pour les élections parlementaires du 1^{er} novembre 2015*. D'autres organisations d'observation des élections, telles que le BIDDH de l'OSCE, avaient refusé de s'y rendre après que le régime de Bakou se fut opposé à l'observation de ses élections selon les



standards internationaux. Le Parlement européen n'était plus non plus disposé, étant donné les circonstances, à donner de la crédibilité à ces élections en y envoyant une mission d'observation. A la surprise générale, le Bureau de l'APCE a cependant décidé d'envoyer une délégation d'observation des élections pour le 1^{er} novembre. En général, l'APCE est chargée de ses missions d'observation des élections avec le concours du BIDDH de l'OSCE, car le Conseil de l'Europe ne dispose pas d'une institution spécialisée de ce type, qui, en raison de son expérience en la matière, peut donner son avis sur la totalité du processus électoral, y compris sur les campagnes électorales et la couverture médiatique des élections. La décision du Bureau de faire cavalier seul dans ce contexte délicat a donc été d'autant plus surprenante.

Le lundi 28 septembre, l'assemblée a remis le **Prix des Droits de l'Homme Václav Havel 2015** à la militante russe de longue date des droits de l'homme, **Mme Ludmilla Alexeeva**.

Le mardi 29 septembre, l'assemblée a élu le **secrétaire général, Wojciech Sawicki**, pour un deuxième mandat de cinq ans (2015-2020).

Pendant la semaine de session, le Groupe socialiste a élu un nouveau chef de groupe pour succéder à Andreas Gross, qui menait le groupe depuis 2008. Michele Nicoletti, président de la délégation parlementaire italienne et membre du Partito democratico en Italie, a été élu.

Les orateurs invités à s'exprimer devant l'assemblée furent Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg, Aleksandar Vučić, premier ministre de la Serbie, et Denis Zvizdić, président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

Autres objets traités lors de la quatrième partie de la session 2015

- Election des juges à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la République slovaque
- Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2014-2015
- La mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme
- Liberté de religion et vivre ensemble dans une société démocratique
- L'abus de la détention provisoire dans les Etats parties à la Convention européenne des droits de l'homme
- L'évolution de la procédure de suivi de l'assemblée (octobre 2014-août 2015)
Rapport sur les premiers examens périodiques à l'égard d'Andorre, de la Belgique, de la Croatie et de Chypre, au titre des pays ne faisant pas l'objet d'une procédure de suivi *stricto sensu* ou n'étant pas engagés dans un dialogue postsuivi
- Egalité et coresponsabilité parentale : le rôle des pères
- Repenser la stratégie de lutte contre le dopage

Événements particuliers du point de vue de la Suisse

La délégation du Luxembourg a invité, le soir du 29 septembre 2015, toutes les délégations germanophones à un repas commun. Il y a plus d'un an, la délégation suisse avait été la première à envoyer une telle invitation à toutes les délégations comptant des membres germanophones. Elle envisage de transmettre, en 2016, une invitation similaire à toutes les délégations comptant des membres francophones.



9 Annexes

16.012 : *Conseil de l'Europe. Rapport annuel de la délégation parlementaire suisse*

- I. Composition de la délégation suisse auprès de l'APCE
- II. Répartition des sièges de commissions et de sous-commissions
- III. Fonctions spéciales des membres de la délégation auprès de l'APCE
- IV. Rapports des membres de la délégation suisse
- V. Interventions des membres de la délégation suisse
- VI. Participation des membres de la délégation aux missions d'observation d'élections
- VII. Groupes de visiteurs suisses à Strasbourg
- VIII. Textes des interventions des membres de la délégation auprès de l'APCE
2015 : <https://www.parlement.ch/fr/organe/delegations/delegations-organisations-parlementaires-internationales/conseil-europe/activite>



I. Composition de la délégation suisse auprès de l'APCE

Doris FIALA Présidente	NR/CN ¹ , RL ²	Membre
Alfred HEER Vice-président	NR/CN, V	M
André BUGNON	NR/CN, V	M
Raphaël COMTE	SR/CE, RL	Suppléant
Andreas GROSS	NR/CN, S	M
Liliane MAURY PASQUIER	SR/CE, S	M
Gerhard PFISTER	NR/CN, CE	S
Luc RECORDON	SR/CE, G	S
Maximilian REIMANN	NR/CN, V	S
Elisabeth SCHNEIDER-SCHNEITER	NR/CN, CE	S
Urs SCHWALLER	SR/CE, CE	M
Eric VORUZ	NR/CN, S	S

¹ NR = Nationalrat / CN = Conseil national
SR = Ständerat / CE = Conseil des Etats

² V = Fraktion der Schweiz. Volkspartei / Groupe de l'Union démocratique du centre
S = Sozialdemokratische Fraktion / Groupe socialiste
RL = FDP-Liberale Fraktion / Groupe libéral-radical
CE = CVP/EVP/glp Fraktion / Groupe PDC/PEV/PVL
G = Grüne Fraktion / Groupe des Verts



II. Répartition des sièges de commissions et de sous-commissions

Commissions	Titulaire	Remplaçant	Présidence
Commission permanente	Fiala Doris Gross Andreas		
Bureau	Gross Andreas		
Comité présidentiel	Gross Andreas		
Commission des questions politiques et de la démocratie	Maury Pasquier Liliane Reimann Maximilian	Bugnon André Fiala Doris	
1. Sous-commission sur le Proche-Orient et le monde arabe	Reimann Maximilian	Fiala Doris	
2. Sous-commission des relations extérieures	Bugnon André Gross Andreas	Maury Pasquier Liliane	Bugnon André VP
3. Sous-commission des relations avec l'OCDE et la BERD	Gross Andreas Bugnon André		
Commission des questions juridiques et des droits de l'homme	Recordon Luc Schwaller Urs Gross Andreas Recordon Luc Schwaller Urs Recordon Luc	Comte Raphael Gross Andreas Gross Andreas Comte Raphael Comte	
<i>Conseil des élections démocratique de la Commission de Venise - représentant de la Commissions des questions juridiques et des droits de l'homme</i>			
1. Sous-commission des droits de l'homme			
2. Sous-commission sur les problèmes criminels et la lutte contre le terrorisme			
3. Sous-commission sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme			
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	Bugnon André Maury Pasquier Liliane Maury Pasquier Liliane Recordon Luc Maury Pasquier Liliane Maury Pasquier Liliane	Recordon Luc Schwaller Urs Schwaller Urs Bugnon André Bugnon André Schwaller Urs	
1. Sous-commission sur la charte sociale européenne			
2. Sous-commission de l'environnement et de l'énergie			
3. Sous-commission de la santé publique			
4. Sous-commission du Prix de l'Europe			Maury Pasquier Liliane P
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées	Fiala Doris Voruz Eric Pfister Gerhard Fiala Doris Voruz Eric Voruz Eric Fiala Doris	Heer Alfred Pfister Gerhard Heer Alfred	
1. Sous-commission sur l'intégration			
2. Sous-commission sur la population			
3. Sous-commission sur la coopération avec les pays d'origine et de transit non européens			



Commissions	Titulaire	Remplaçant	Présidence
Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias	Comte Raphael Schneider-S. Elisabeth	Gross Andreas Reimann Maximilian	
1. Sous-commission de la culture, de la diversité et du patrimoine	Gross Andreas	Schneider-S. Elisabeth	
2. Sous-commission des médias et de la société de l'information	Comte Raphael	Reimann Maximilian	
3. Sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport	Schneider-S. Elisabeth	Reimann Maximilian	
Commission sur l'égalité et la non-discrimination	Heer Alfred Pfister Gerhard	Schneider-S. Elisabeth Voruz Eric	
1. Sous-commission sur l'égalité de genre	Pfister Gerhard		
2. Sous-commission sur les droits des minorités	Pfister Gerhard	Voruz Eric	
3. Sous-commission sur le handicap et l'inclusion	Heer Alfred Comte Raphael	Pfister Gerhard	
Alliance parlementaire contre la haine			
Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme	Recordon Luc		
Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)	Doris Fiala Maury Pasquier Liliane Recordon Luc Gross Andreas ex off.		
Sous-commission ad hoc sur les conflits entre les États membres du Conseil de l'Europe	Maury Pasquier Liliane Gross Andreas ex off.		
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles	Bugnon André Maury Pasquier Liliane Gross Andreas ex off.		



III. Fonctions spéciales des membres de la délégation auprès de l'APCE

Doris FIALA, CN (PLR/ZH)

- Présidente de la Délégation suisse
- Vice-présidente du Groupe ADLE
- Membre de l'Alliance parlementaire contre la haine
- Présidente de la Sous-commission ad hoc pour visiter des structures d'accueil pour migrants sur l'île de Kos (Grèce)
- Rapporteure générale sur l'arrêt du placement en rétention d'enfants migrants

Alfred HEER, CN (UDC/ZH)

- Vice-président de la Délégation suisse

André BUGNON, CN (UDC/VD)

- Commissaire aux comptes du Groupe ADLE
- Vice-président de la Sous-commission des relations extérieures
- Membre de la commission ad hoc du Bureau pour participer au Forum mondial de la démocratie à Strasbourg (18-20 novembre 2015)

Raphael COMTE, CE (PLR/NE)

- Membre de l'Alliance parlementaire contre la haine
- Membre de la commission ad hoc du Bureau pour participer au Forum mondial de la démocratie à Strasbourg (18-20 novembre 2015)

Andreas GROSS, CN (PS/ZH)

- Président du Groupe socialiste
- Président de la sous-commission ad hoc sur le Kirghizistan
- Président de la Commission ad hoc pour l'observation des élections législatives en Turquie (1^{er} novembre 2015)
- Président de la Commission ad hoc pour l'observation du référendum sur les réformes constitutionnelles en Arménie (6 décembre 2015)
- Membre de la commission ad hoc du Bureau pour participer au Forum mondial de la démocratie à Strasbourg (18-20 novembre 2015)

Liliane MAURY PASQUIER, CE (PS/GE)

- Membre du Comité du Groupe socialiste
- Membre du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants
- Présidente de la sous-commission de la santé publique

Gerhard PFISTER, CN (PDC/ZG)

- Membre du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence »
- Membre de l'Alliance parlementaire contre la haine



IV. Rapports des membres de la délégation suisse

Bureau de l'Assemblée

- Activités du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (2 octobre 2015) (Doc. 13872) – **Andreas Gross**
- Activités du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (26 juin-27 septembre 2015) (Doc. 13872) – **Andreas Gross**

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

- Le sort des détenus gravement malades en Europe (Doc. 13919) – **Andreas Gross**
- Adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme : élection des juges (Doc. 12306) – **Luc Recordon**

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

- La santé publique et les intérêts de l'industrie pharmaceutique : comment garantir la primauté des intérêts de santé publique ? (Doc. 13869) – **Liliane Maury Pasquier**
- Pour une lutte efficace contre les dégâts de l'argent sale (Doc. 13150) – **Luc Recordon**
- La liberté de religion et les pratiques religieuses (pour avis) – **Liliane Maury Pasquier**

Commission de suivi

- Le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie – **Liliane Maury Pasquier** (co-rapporteure)
- Respect des obligations et engagements de l'Azerbaïdjan – **Andreas Gross** (co-rapporteur)

Commission du Règlement

- L'attribution des sièges à l'Assemblée parlementaire au titre de la Turquie (Doc. 13782) – **Andreas Gross**

Observation des élections législatives

- Rapport d'observation des élections législatives anticipées en Turquie (1er novembre 2015) (Doc. 13922) – **Andreas Gross**



V. Textes des interventions des membres de la délégation suisse

Doc. 13578 : Question écrite n° 663 au Comité des Ministres : Le lieu de détention des prisonniers en Espagne – **Andreas Gross**

Doc. 13999 : Question écrite n° 961 au Comité des Ministres : La castration chirurgicale des délinquants sexuels en République tchèque – **Liliane Maury Pasquier**



VI. Participation des membres de la délégation aux missions d'observation d'élections du Conseil de l'Europe

Mission pré-électorale en vue de l'observation des élections législatives en Turquie (4-7 mai 2015)

Alfred Heer

Observation des élections législatives en Turquie (7 juin 2015)

Alfred Heer, Andreas Gross

Mission d'observation des élections législatives en République kirghize (4 octobre 2015)

André Bugnon

Mission pré-électorale en vue de l'observation des élections législatives anticipées en Turquie (5-6 octobre 2015)

Andreas Gross

Mission d'observation de l'élection présidentielle au Bélarus (11 octobre 2015)

Luc Recordon

Mission d'observation des élections locales en Ukraine (25 octobre 2015)

Alfred Heer

Observation des élections législatives anticipées en Turquie (1^{er} novembre 2015)

André Bugnon, Andreas Gross, Alfred Heer

Observation du référendum sur les réformes constitutionnelles en Arménie (6 décembre 2015)

Andreas Gross, Doris Fiala



VII. Groupes de visiteurs suisses à Strasbourg

Première partie de la session 2015

- 27.01.2015 60 Gymnasium und Real- und Sekundarschule Aarberg
Elisabeth Schneider-Schneiter
 29.01.2015 80 Bildungszentrum kvBL Reinach
Elisabeth Schneider-Schneiter

Deuxième partie de la session 2015

- 22.04.2015 25 Universität Zürich
Doris Fiala
 22.04.2015 15 Université de Lausanne en Science de l'environnement
Luc Recordon
 23.04.2015 39 Hauseigentümerverband Zürich
Doris Fiala
 24.04.2015 19 FDP International Zürich
Doris Fiala, Raphael Comte

Troisième partie de la session 2015

- 22.06.2015 18 Gymnasium Münchenstein
Elisabeth Schneider-Schneiter
 23.06.2015 45 SVP Zürich
Alfred Heer
 23.06.2015 20 FDP Bülach
Doris Fiala
 24.06.2015 40 Zunft Schwamendingen Zürich, 41 KMU Frauen Zürich
Doris Fiala
 25.06.2015 43 Hauseigentümerverband Zürich; 15 Reise des Amabassador Club Zürich City; 22 Berufswahlschule Zürcher Oberland
Doris Fiala
 26.06.2015 20 Offiziersgesellschaft Zürichsee Linkes Ufer
Doris Fiala

Quatrième partie de la session 2015

- 30.09.2015 35 Ständeratskandidat Noser nach Strassburg
Doris Fiala
 01.10.2015 115 Senioren aus Gipf-Oberfrick
Maximilian Reimann
 01.10.2015 20 Reformierte Kirche Kanton Zürich; 15 Pro Single Schweiz
Doris Fiala



VIII. Interventions des membres de la délégation auprès de l'APCE

<https://www.parlament.ch/de/organe/delegationen/delegationen-internationaler-parlamentarischer-versammlungen/europarat/aktivitaeten>